

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GRAND CONSEIL**

**rapport
d'activité**

**année parlementaire
2014 – 2015**

(1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015)

4	GRAND CONSEIL BUREAU DES COMMISSIONS INDUSTRIELLES
3	GRAND CONSEIL INDUSTRIEL DES COMMISSIONS INDUSTRIELLES
2	GRAND CONSEIL SECRETARIAT GÉNÉRAL SECRETARIAT PARLEMENTAIRE RECEPTION ET ORIENTATION
1	GRAND CONSEIL BUREAU DES BUREAUX DU GRAND CONSEIL



👉	le mot du secrétaire général	3
👉	les ressources humaines	4
👉	le secrétariat parlementaire	6
👉	la section des commissions	10
👉	le Bulletin du Grand Conseil	14

Une année vivante et motivante !

L'année parlementaire 2014-2015 aura été particulière pour le Secrétariat général du Grand Conseil (SGC). Outre le changement de direction suite au départ de M. Olivier Rapin, ancien secrétaire général, trois autres collaboratrices sont parties à la retraite, dont Mme Carole Pico, ancienne responsable du secrétariat des commissions, et Mme Danielle Audisio, ancienne responsable du Bulletin, après, respectivement, 15 et 40 ans de services. Afin de garantir une continuité dans ses prestations, le SGC a accueilli un nouveau secrétaire général adjoint, un nouveau responsable et deux nouvelles collaboratrices au Bulletin, et enfin un secrétaire de commissions auxiliaire, pour suppléer l'absence d'une collaboratrice en congé maternité.

Durant ces derniers mois d'activité, le SGC a connu une réorganisation interne en attribuant dorénavant la responsabilité du secrétariat parlementaire au secrétaire général adjoint, nouvellement arrivé en juin, et en affectant une personne aux RH ; en effet, le SGC n'est plus un « petit » service, avec 21 collaborateurs/trices désormais, pour 16.8 ETP. Cette évolution reflète la véritable richesse du SGC, à savoir son personnel, qui fait toute la différence. L'équipe entière met à profit son expérience lorsqu'il s'agit de contribuer au bon fonctionnement du Grand Conseil ; elle apporte l'expertise et le savoir nécessaires et est appelée à jouer un rôle déterminant dans cette phase de renouveau. Je l'en remercie d'avance, car son appui est et sera indispensable.

Je remercie également le Bureau du Grand Conseil pour son soutien durant cette phase de réaménagement.

De retour dans notre édifice historique après une année passée dans des locaux provisoires, les collaborateurs/trices ont repris possession d'un bâtiment rénové, offrant des conditions de travail remarquables. Nous y profitons d'un cadre exceptionnel, l'accès y est plus aisé depuis qu'un ascenseur a été installé et les espaces à disposition nous permettent de mieux servir nos « clients ». A ce propos, afin de mettre en lumière nos activités, nous vous donnons rendez-vous en début d'année prochaine pour des « portes ouvertes » qui célébreront la fin d'un premier chantier sur la colline de la Cité...

Enfin, l'année à venir nous permettra de lancer des projets : travailler à un moteur de recherche pour le Bulletin du Grand Conseil, améliorer l'ergonomie de notre site Internet, élargir l'offre de formations pour les député-e-s, développer la plate-forme documentaire Confluence, entre autres.

On le voit, l'aventure est passionnante, les projets multiples et nous nous réjouissons de les poursuivre avec vous !

*Igor Santucci
Secrétaire général du Grand Conseil*

La fonction de Répondant ressources humaines (RRH) du Secrétariat général du Grand Conseil est rattachée administrativement à l'unité des RH du Département des institutions et de la sécurité (DIS). De fait, si la gestion des dossiers personnels ainsi que les procédures de recrutement sont entièrement de la responsabilité du Secrétariat général du Grand Conseil, certaines décisions se prennent en concertation avec le/la RRH du DIS.

Cette situation, sous l'impulsion du nouveau secrétaire général, est appelée à évoluer, afin que le Secrétariat général gagne en autonomie aussi sous l'angle de la gestion des RH. Finalement, ce changement n'est que la conséquence logique de l'art. 35, al. 7 LGC, qui concrétise l'autonomie du Secrétariat général vis-à-vis du Conseil d'Etat et de l'administration en prévoyant que « (...) [s]ur proposition du secrétaire général et après consultation du Conseil d'Etat, le Bureau fixe l'effectif du personnel et les moyens à disposition du Secrétariat général pour accomplir ses missions. Il propose le budget correspondant au Grand Conseil. »

Le soussigné se réjouit donc d'endosser ce rôle stratégique pour permettre au Législatif et à son service parlementaire d'assumer ses choix en matière de personnel.

Yves Robert

Administrateur gestionnaire et
Répondant ressources humaines

faits marquants 2014 – 2015

Démission de l'ancien Secrétaire général

Impossible de passer sous silence la démission de l'ancien secrétaire général au 31 janvier 2015, dont le remplacement a fait l'objet d'un long processus mené par le Bureau du Grand Conseil. Finalement, le secrétaire général adjoint a été élu à la fonction de secrétaire général et, par le jeu des chaises musicales, il a fallu repourvoir son poste au plus vite. Le nouveau secrétaire général adjoint a intégré finalement le service en juin 2015. Ces deux changements à la tête du service ont été très bien accueillis par les collaborateurs-trices.

Engagement d'une apprentie

Après deux années « sans », une procédure de sélection menée au cours du premier semestre 2015 a conduit à l'engagement d'une apprentie employée de commerce de 1^{ère} année en août 2015.

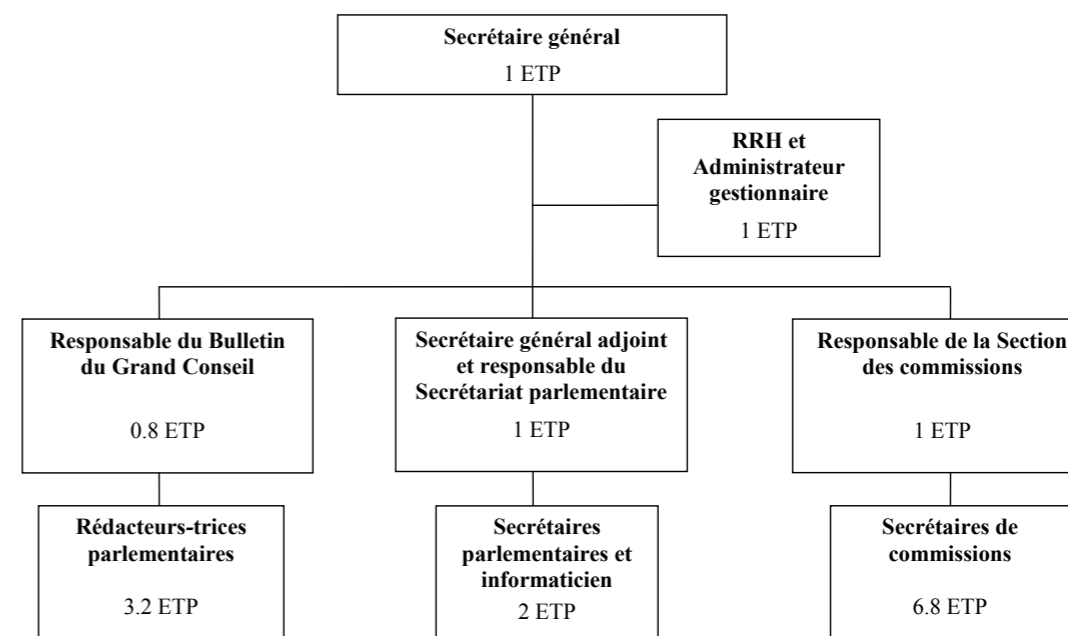
Formation continue

La volonté de favoriser et d'encourager la formation continue a permis à un collaborateur du secrétariat des commissions de suivre une formation de longue durée (Certificat exécutif en management et action publique, auprès de l'IDHEAP), moyennant une convention passée entre la direction et l'intéressé. Cette formation a notamment conduit ce dernier à mener une enquête auprès des députés, dont les principaux résultats figureront à n'en pas douter dans le prochain rapport d'activité 2015-2016.

Départs à la retraite

Départs à la retraite de la responsable du Bulletin du Grand Conseil pour le 30 juin 2015 ainsi que d'une rédactrice dès le 31 mai 2015. Après une mise au concours, le poste de responsable a été repourvu à l'interne, celui de rédactrice à l'externe. A noter que la responsable du secrétariat des commissions était également partie à la retraite le 30 septembre 2014.

Organigramme du Secrétariat général du Grand Conseil



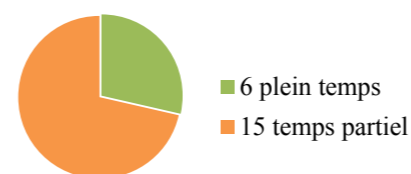
chiffres clés 2014-15

16.8 ETP

21 collaborateurs-trices

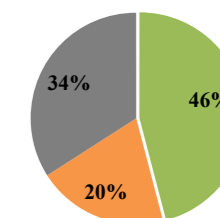
Le Secrétariat général du Grand Conseil compte 21 collaborateurs-trices ventilés sur 16,8 ETP, sans compter l'auxiliaire et l'apprentie.

Répartition plein temps / temps partiel

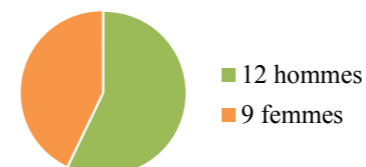


Comparaison salaires / indemnités députés

- Jetons séances plénières
- Jetons séances commissions
- Salaires SGC



Répartition du personnel par genre



défi d'indépendance

Au vu du nombre croissant des effectifs du Secrétariat général et de la nécessité de pratiquer une « vraie » politique RH au sein du service, le répondant actuel s'est vu confier pour mission de développer celle-ci en devenant une force de proposition pour la direction et les collaborateurs-trices ; selon les cas, le RRH veillera à s'affranchir, lorsque cela fait sens, du « parrainage » de l'administration cantonale, cette situation créant parfois des incompréhensions, voire des conflits de compétence.

Secrétaire général adjoint et responsable du Secrétariat parlementaire depuis le 1er juillet 2015, j'avais depuis longtemps le désir de rejoindre un jour un service parlementaire, après une vingtaine d'années dans les chancelleries, au service des exécutifs.

Au cours de mes premiers mois d'activité, j'ai non seulement commencé avec bonheur à concrétiser cette envie, mais aussi et surtout intégré une véritable équipe. Au sein du Secrétariat parlementaire comme de l'ensemble du Secrétariat général, j'ai découvert des personnes passionnées par leur mission et dévouées à « leur » Grand Conseil et à « leurs » député-e-s.

Je remercie chaleureusement mes collaborateurs/trices et collègues, ainsi que les membres du parlement, pour la qualité et la chaleur de leur accueil.

Sylvain Jaquenoud

Secrétaire général adjoint et
responsable du Secrétariat parlementaire

faits marquants 2014 – 2015

Deux déménagements

L'année parlementaire a été encadrée par deux déménagements du service, placés pendant l'été afin de garantir un service irréprochable et sans interruption aux parlementaires. Le service a ainsi séjourné d'août 2014 à juillet 2015 à la rue St-Martin, pour cause de rénovation du bâtiment de la place du Château 6. Il s'agissait d'un défi dans la mesure où tous-tes les collaborateurs-trices se sont retrouvés pendant une année, sur un même étage, dans des locaux beaucoup plus exigus que ceux du bâtiment historique. Cette situation a permis de resserrer les liens et

augure d'une meilleure collaboration à l'avenir entre sections. Le secrétariat parlementaire se réjouit de son nouvel espace d'accueil, au 2^{ème} étage du bâtiment.

Changement de structure et de responsable

Sous l'impulsion du nouveau secrétaire général, une structure différente a été mise en place : la même personne endosse désormais deux responsabilités, celle de secrétaire général adjoint et celle de responsable du Secrétariat parlementaire. Le nouveau titulaire a pris ses fonctions au 1^{er} juillet 2015.



direction et coordination

Le secrétaire général et le secrétaire général adjoint participent à une centaine de séances annuelles, à des fins de coordination, de conseil, d'appui de la Présidence et du Bureau, etc. :

- environ 40 « débriefings » de la séance hebdomadaire du Conseil d'Etat, le jeudi matin à la Chancellerie d'Etat
- environ 40 « CSG » (collège des secrétaires généraux), le lundi après-midi
- participation aux séances de la Commission thématique de la modernisation du Parlement, en fonction des objets
- la rencontre annuelle entre le Bureau du Grand Conseil et le Conseil d'Etat
- la rencontre semestrielle entre la présidence du Grand Conseil, celle du Conseil d'Etat, le secrétaire général du Grand Conseil et le chancelier d'Etat

défi numérique

Un défi incontournable et multiforme pour les prochaines années est l'évolution des technologies numériques. Leurs possibilités sont multiples – et les interrogations quant aux choix à opérer également, sans parler des coûts. Ce sont également des domaines dans lesquels les mentalités et les besoins évoluent très rapidement. Le Secrétariat du Grand Conseil suit ces évolutions et se tient au courant pour être à même de répondre aux demandes du Bureau et du plénum lorsqu'elles surviennent, voire de leur proposer spontanément des stratégies.

Dans ce registre, sous le nom «Bleu SIEL», le projet de refonte du Système d'Information Exécutif-Législatif (SIEL) vise le remplacement des applications Antilope et Safari qui permettent de gérer informatiquement le traitement et l'évolution de l'ensemble des documents relatifs au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Ordres du jour, procès-verbaux, décisions, interpellations et bien d'autres documents et leurs annexes sont ainsi accessibles pour qui sait les trouver avec Antilope. Bleu SIEL en facilitera beaucoup la recherche et le traitement, et tiendra compte des besoins des utilisateurs « nomades ».

Le Secrétariat parlementaire s'est fortement impliqué dans ce projet en procédant à la description des processus de travail du service, ce qui a nécessité de nombreux ateliers et séances. Il a en outre obtenu que, contrairement à aujourd'hui, les député-e-s soient considéré-e-s comme des utilisateurs à part entière du futur Bleu SIEL, au même titre que les membres du Secrétariat général ou de l'administration cantonale. L'implémentation du futur système d'information pour le Législatif devrait intervenir à partir de la prochaine législature. Elle ouvrira de nouvelles perspectives, par exemple sous l'angle du dépôt des interventions parlementaires, ou encore de l'utilisation de la reconnaissance vocale pour les débats du plénum et même des commissions. Nous espérons vivement que cette application répondra autant aux besoins des député-e-s qu'à ceux des collaborateurs-trices du Secrétariat général.

relations extérieures

Le Secrétariat général du Grand Conseil, en particulier par sa direction, appuyée par le Secrétariat parlementaire, est impliqué de diverses manières dans les relations extérieures.

Société suisse pour les questions parlementaires

La Société suisse pour les questions parlementaires (SSP) rassemble des représentants aussi bien des parlements que des secrétariats généraux, et réunit les échelons fédéral, cantonal et communal. Elle organise chaque année une assemblée générale, un séminaire intitulé « Forum des services parlementaires », et elle décerne tous les deux ans un prix académique. Elle publie également trois fois par année un bulletin. Le secrétaire général du Grand Conseil vaudois est membre du comité.

Bureaux des Grands Conseils

Les Bureaux des Grands Conseils des cantons romands, du canton de Berne et du canton du Tessin se rencontrent une fois par année pour des journées d'échange. Les huit cantons organisent l'événement à tour de rôle. Vaud aura l'honneur de recevoir ses homologues en 2019.

Rencontres bilatérales du Bureau du Grand Conseil

Des rencontres bilatérales ont lieu chaque année entre le Bureau du Grand Conseil vaudois et d'autres Bureaux de Grands Conseils, principalement des cantons voisins. Dernièrement, l'on peut citer une rencontre avec le Bureau bernois, à Yverdon-les-Bains.

Assemblée parlementaire de la francophonie

L'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) est une organisation internationale. Le Grand Conseil est représenté à ses conférences par des membres de la section vaudoise, membre à part entière, qui s'y rendent par délégations de quatre députés au maximum, selon un tournus.

Communauté d'intérêts des parlements cantonaux

Lors de sa séance du 5 juin 2015, le comité de projet de la Communauté d'intérêts des parlements cantonaux (ICC) a pris connaissance du fait que tous ses 18 cantons membres avaient accepté la dissolution de celle-ci ainsi que la création d'une nouvelle Conférence suisse des secrétaires de parlements (Cosec), créée en septembre 2015. Cette conférence est ouverte à tous les services parlementaires cantonaux et constituera le pendant de la Conférence des chanceliers. Le Secrétariat général du Grand Conseil vaudois en est membre fondateur et son secrétaire général fait partie du comité.

Accueil de délégations étrangères

Le Grand Conseil accueille de plus en plus fréquemment des délégations étrangères. Récemment, cela a été le cas par exemple d'une délégation en provenance de Sardaigne, aspirant à faire de cette île le 27^{ème} canton maritime de Suisse, d'une délégation chinoise intéressée à connaître le fonctionnement de la Commission des finances et du Parlement wallon, dans le cadre d'un voyage centré sur les spécificités du fédéralisme helvétique. Bien que symbolique, un livre d'or a été inauguré en souvenir de ces liens d'amitié.

FC Grand Conseil

Le FC Grand Conseil continue avec succès une longue tradition de rencontres avec des associations ou autres entités du canton de Vaud ainsi qu'avec d'autres parlements romands (Neuchâtel et Fribourg en 2014-2015).

chiffres clés 2014-15

150 député-e-s

Le Secrétariat parlementaire a procédé, en 2014-2015, aux nombreuses opérations liées à sept changements au sein du Grand Conseil, suite à six démissions et à un décès.

7 groupes politiques

Fait exceptionnel, une série de démissions intervenues en toute fin d'année parlementaire aura conduit, à la rentrée 2015, à l'arrivée de trois nouveaux député-e-s rejoignant chacun-e un autre groupe que celui auquel appartenait le démissionnaire auquel il succède : Mme Lena Lio, Vert'Libérale, succède à M. Jacques Neiryneck, PDC – Vaud Libre ; M. Manuel Donzé, PDC – Vaud Libre, succède à M. Jacques-André Hauray, Vert'Libéral ; et M. Philippe Krieg, UDC, succède à M. François Brélaz, hors-parti. Chaque modification du nombre de membres de groupes a des conséquences dans la gestion de la nomination des commissions.

40 séances plénières

Le Secrétariat parlementaire assure l'organisation des séances, leur bon déroulement et leur suivi, de la production de l'ordre du jour à la transmission des décisions, en passant par l'intendance au Palais de Rumine. Durant l'année parlementaire, le Grand Conseil a siégé pendant **179,5** heures en tout.

1'063 points à l'ordre du jour

Au cours de l'année, pas moins de 1'063 points ont été portés à l'ordre du jour des 40 séances du Grand Conseil – certains à plusieurs reprises, soit pour un 2^e, voire un 3^e débat, soit en raison du manque de temps pour les traiter. Ils sont extraits, à chaque préparation d'ordre du jour, d'un document clé, la liste des objets en attente de traitement, qui permet également l'élaboration des planifications à 2 ou à 3 semaines, et donc aux groupes politiques de se préparer en fonction des objets planifiés.

267 objets déposés

Pour chaque objet, le Secrétariat parlementaire assure toute une série d'opérations, comme la création dans Antilope, la diffusion aux député-e-s, la transmission au Conseil d'Etat, etc.

47 questions orales	14 simples questions
132 interpellations	43 postulats
16 motions	5 initiatives
10 résolutions	

29 séances du Bureau

Le secrétaire général et son adjoint, ainsi que les secrétaires parlementaires pour la nomination des commissions, assistent le Bureau.

92 décisions du Bureau en matière de nomination de commissions

Le Secrétariat parlementaire pilote la désignation des commissions, qui voit intervenir le Bureau, le Secrétariat des commissions, les groupes politiques et les secrétaires de partis, ainsi que les secrétariats généraux des départements. En 2014-2015 :

64 commissions ad hoc ont été désignées, la plupart du temps en charge d'un seul objet, occasionnellement en charge de plusieurs objets portant sur le même thème

22 objets ont été confiés par le Bureau à une commission thématique

6 objets ont été transmis à une commission de surveillance

47 envois électroniques de documents aux députés

Chaque semaine, un important envoi se fait aux députés, pour l'essentiel par voie électronique, reléguant ainsi le papier à des cas exceptionnels (documents comprenant plus de 40 pages). Cette pratique pourra encore être améliorée à l'avenir grâce à la plate-forme documentaire Confluence.

12 pétitions ont été réceptionnées par la Présidence

10 décomptes d'indemnités des député-e-s

Chaque mois, le Secrétariat parlementaire procède au versement des indemnités. En 2014-2015, le montant total s'est élevé à CHF 4'132'666.-, décomposé comme suit :

- indemnités annuelles aux groupes politiques : CHF 353'800.-
- séances plénières : CHF 2'437'040.-
- séances du Bureau et des commissions : CHF 910'250.-
- frais administratifs et informatiques : CHF 90'000.-
- frais de transport : CHF 327'266.-

Un secrétariat des commissions dynamique au service d'un Parlement efficace

L'été 2014 marque le départ à la retraite de la personne qui a été la première secrétaire de commissions engagée en 1999 par le service et qui a fini sa carrière professionnelle en tant que responsable de la section des commissions parlementaires : Mme Carole Pico. Au fil de ces années, la section a connu une progression impressionnante tant en termes de ressources humaines que d'activités parlementaires.

Cela représente, pour cette année 2014 – 2015, un total de 236 séances, respectivement 566 heures de séances, réparties entre **les 14 commissions instituées, les 3 principales commissions interparlementaires de contrôle** ainsi que les commissions ad hoc. Parallèlement à cette activité usuelle et dans un souci permanent d'amélioration de ses prestations, la section a également initié, sous l'impulsion du soussigné, une profonde réflexion sur son fonctionnement, avec le concours, en début de processus, de l'UCA (Unité de conseil et d'appui en management et organisation). Dans ce contexte, la gestion des heures supplémentaires de la section a été analysée et est désormais sous contrôle, grâce notamment à l'annualisation du temps de travail des collaborateurs.

S'agissant de ce chapitre, il comprend diverses données chiffrées statistiques, la description de quatre projets administratifs (aboutis ou en cours) menés par la section ainsi que la mention de quatre objets traités par des commissions ad hoc pour lesquels le secrétariat a fourni un travail significatif. Finalement, un focus métier est porté sur le fonctionnement de la Commission des pétitions.

Après une phase de croissance, la section des commissions parlementaires entre dans une période de stabilisation des acquis et de mise en valeur de ses compétences. Son credo reste toutefois toujours le même : un secrétariat des commissions dynamique au service d'un Parlement efficace.

Fabrice Mascello

Responsable de la section des commissions



défi d'optimisation

Plate-forme informatique Confluence

Les députés sont confrontés à une augmentation massive de la documentation envoyée par le biais de la messagerie informatique. Nombre d'entre eux font face à des problèmes de gestion documentaire et techniques liés essentiellement à la capacité de stockage. Dans ce contexte, une plate-forme informatique dénommée Confluence a été créée avec le concours de la DSI. Cette structure virtuelle a profondément modifié la méthode de travail des députés, dans la mesure où ces derniers sont invités à aller chercher l'information plutôt que de la recevoir. Testée par la Commission des finances, cette plate-forme a, par la suite, été implémentée auprès des autres commissions instituées (surveillance, thématiques, permanentes). A l'heure actuelle, cette solution informatique a été adoptée de manière positive par la grande majorité des parlementaires, qui y reconnaît entre autres une facilité accrue à retrouver l'information recherchée.

Suppléances

Les commissions de surveillance, thématiques et permanentes définissent, dans leur grande majorité, un agenda de travail. Ce document permet aux secrétaires de commissions d'assurer un bon suivi des affaires et autres points en suspens. Jusqu'à maintenant, ces collaboratrices étaient toutefois relativement isolés dans cette gestion à court et moyen termes des travaux des commissions, ce qui pouvait représenter une source de risques en cas d'absence imprévue. Fort de ce constat, il a été décidé de mettre en place un système de suppléances basé sur les liens thématiques entre deux commissions (p.ex. la CTITM est couplée avec la CTSI, pour les infrastructures). Ce partage réciproque d'informations permet un échange régulier entre collègues et offre un filet de sécurité pour la bonne marche des travaux des commissions. Cette démarche est encore renforcée par le projet d'aide-mémoire présenté ci-dessous.

Guide du secrétaire de commissions et aide-mémoire

Sur la base d'une réflexion initiée au début 2015, la section des commissions parlementaires œuvre actuellement à la mise en place de deux outils internes à son fonctionnement ayant pour but de maintenir les connaissances techniques et métiers en son sein. Deux axes ont été choisis : le premier, transversal, donc commun à toutes les commissions, par le biais d'un guide du secrétaire devant permettre à terme d'uniformiser les pratiques et de garantir un meilleur partage des expériences ; le second, spécifique à chaque commission, prenant la forme d'un aide-mémoire où l'ensemble des procédures, bases légales avec, cas échéant, une jurisprudence, pratiques particulières, processus métier, etc. seront regroupés. Ce dernier outil est en lien direct avec les suppléances décrites ci-dessus.

objets importants examinés en commissions ad hoc

Les dossiers suivants sont des objets pour lesquels le secrétariat des commissions a fourni un travail significatif en termes de prestations et d'activités. Ces dernières incluent bien entendu l'aspect logistique indispensable au bon déroulement des séances ainsi que la tenue des notes de séances. Parallèlement à ces tâches usuelles, les secrétaires en charge de ces commissions (parfois en binômes comme pour le « paquet logement » et la pédagogie spécialisée) se sont également chargés de : l'organisation des éventuelles auditions, de la gestion de la documentation fournie par les services, de recherches documentaires importantes et de la rédaction d'un document de synthèse (plan directeur des carrières), de la rédaction d'un projet de communiqué de presse (« paquet logement ») et de la rédaction d'un projet de rapport complet (« paquet logement » et politique agricole) ou partiel (pédagogie spécialisée), en étroite concertation avec les président-e-s de commissions concerné-e-s.

EMPL sur le « paquet logement » (RC 168 – RC 169)

L'analyse du projet de loi portant sur la préservation du parc locatif vaudois (LLPL) a revêtu un enjeu politique majeur. La commission ad hoc qui s'en est chargée a siégé à neuf reprises (près de 30 heures de séance) et mené douze auditions. Les débats parlementaires liés à cet objet sont en cours au Parlement au moment où ces lignes sont rédigées.

EMPD sur le plan directeur des carrières (RC – 176)

La commission en charge de cet objet (PDCar) portant sur l'adoption du plan directeur cantonal des carrières a siégé à quatre reprises (8h30 heures de séance). Les travaux de la commission ont notamment permis de clarifier le rôle du Grand Conseil : le PDCar fait partie du Plan Directeur Cantonal et doit être adopté par le Législatif ; dont acte.

EMPL sur la pédagogie spécialisée (RC - 129)

Ce projet de loi sur la pédagogie spécialisée a nécessité quatorze séances de commission (plus de 40 heures de séance) dont les cinq dernières sur l'exercice analysé (2014 – 2015), ainsi que 9 auditions. Fait particulier, les travaux parlementaires ont été interrompus, à l'issue du premier débat au Parlement, via une motion d'ordre, pour la tenue de deux séances supplémentaires visant à trancher plusieurs questions délicates ; un rapport complémentaire a été rédigé à l'attention du Législatif et a permis de dégager un consensus.

Rapport sur la politique et l'économie agricoles vaudoises (RC – 202)

La commission en charge de l'examen de cet objet a siégé à trois reprises (6 heures de séance) à un rythme soutenu pour l'examen du rapport. Bien que le rôle du Grand Conseil se limite à une prise d'acte, le document analysé est essentiel puisqu'il définit une politique agricole cantonale qui détermine les axes généraux d'intervention.

chiffres clés 2014-15

236 séances de commissions

dont 141 pour les commissions instituées (surveillance, thématiques et permanentes) et 95 pour les commissions ad hoc.

566 heures de séance

dont 389 pour les commissions instituées et 177 pour les commissions ad hoc.

20 auditions

Avec 20 auditions, la Commission thématique des pétitions est celle qui a reçu en séance plénière le plus de personnes et entités.

COFIN la plus active

Avec 22 séances, totalisant 65 heures de débats, pour 22 objets traités, la Commission des finances est la plus active.

8 heures

C'est la durée des séances de commissions les plus longues, les plus courtes durant moins d'une heure.

185 objets traités

dont 103 pour les commissions instituées et 82 pour les commissions ad hoc.

61,9 millions

Avec un EMPD pour une garantie de l'Etat accordée aux Transports lausannois (TL), la Commission thématique liée aux transports et à la mobilité est celle qui a traité l'un des objets les plus importants financièrement.

CTPOF la plus épiciène

Avec 53%, la Commission thématique de politique familiale est celle où les députées sont les plus nombreuses en proportion.

Base légale et activités de la Commission des pétitions

Le droit de pétition peut être exercé par tous, aussi bien par les étrangers que par les Suisses, par les personnes morales que par les personnes physiques, ainsi que par des mineurs. Dans le canton de Vaud, le droit de pétition est consacré par l'article 31 de la Constitution vaudoise. Les pétitions adressées au Grand Conseil sont régies par les articles 105 et suivants de la Loi sur le Grand Conseil. Elles sont traitées par la Commission thématique des pétitions, constituée de 11 membres pour la législature 2012-2017, qui prévoit pour le Grand Conseil.

Le secrétariat de la commission des pétitions implique essentiellement des prestations logistiques, techniques et stratégiques. Il nécessite également un certain nombre de prestations d'information, notamment vis-à-vis des pétitionnaires et de l'administration cantonale. Chaque pétition déposée fait en principe l'objet d'une audition par la commission des pétitionnaires et des services de l'Etat concernés. La commission émet un vote de préavis et établit un rapport à l'attention du Grand Conseil. Deux à trois pétitions sont généralement traitées par séance, générant une moyenne de 50 heures

de travail par séance pour le secrétariat. Cette moyenne inclut l'impact complet au niveau du temps de travail pour le secrétariat, depuis le dépôt de la pétition jusqu'à la communication de la décision du Grand Conseil.

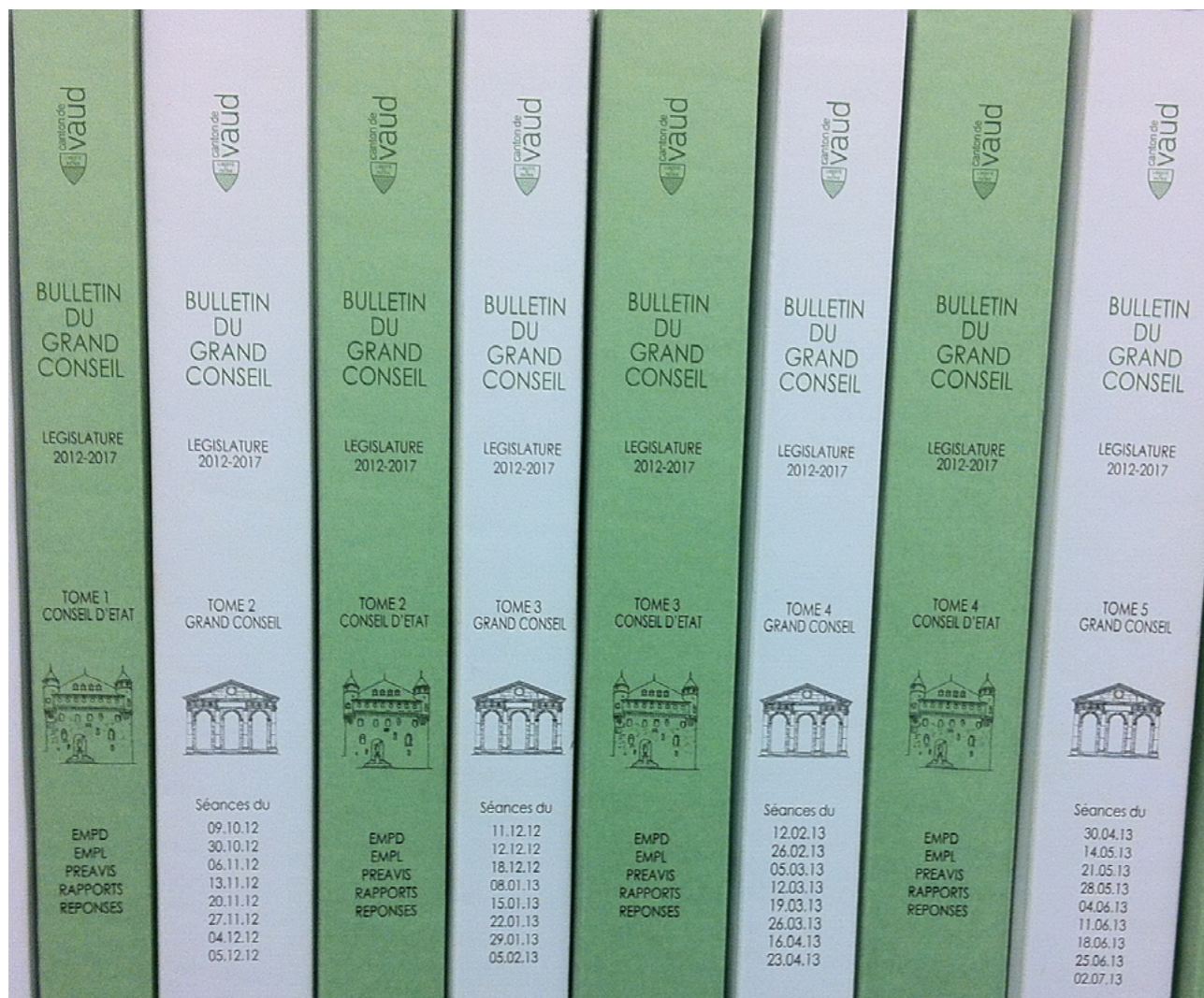
Entre début juillet 2014 et fin juin 2015, 10 pétitions ont été déposées au Grand Conseil. Durant cette période, la Commission des pétitions a siégé à 5 reprises. Elle a traité 11 pétitions, 3 ayant été déposées avant juillet 2014, soit lors de la précédente année parlementaire. 2 étaient en attente de traitement par la commission à fin juin 2015. Sur les 13 pétitions mentionnées ci-dessus, 7 d'entre elles concernaient le thème de la migration, à savoir des personnes ou familles sans-papiers ou requérantes d'asile menacées de renvoi. Les 6 autres abordaient des thèmes aussi divers que le confort des voyageurs dans une gare CFF, le financement des partis politiques, la rémunération des stages, la pose de chabouris en hiver, la cause animale ou encore une demande de complément de certains articles de la loi vaudoise sur la procédure administrative.

Le changement dans la continuité

Après quatre ans d'activité en tant que rédacteur, j'ai repris la direction de la section du Bulletin du Grand Conseil (BGC) le 1^{er} juillet 2015, suite au départ à la retraite de l'ancienne responsable après quarante ans de bons et loyaux services. Avec ce départ et celui d'une rédactrice ayant œuvré dans la section pendant plus de dix ans, une grande partie des effectifs (1.6 ETP sur 3.5) du BGC a été renouvelée. Si, avec ces deux départs à la retraite, le BGC perd une partie de sa mémoire, le renouvellement du personnel va permettre de poursuivre le virage amorcé vers les nouvelles technologies (site internet, reconnaissance vocale et publication assistée par ordinateur).

Consciente que les recherches ne sont actuellement pas aisées, la section espère pouvoir piloter prochainement deux projets qui lui tiennent à cœur : la numérisation des anciens numéros du Bulletin (de 1831 à 1998) et la mise en place d'un moteur de recherche pour le site Internet, à même d'aller chercher des informations dans l'ensemble des débats tenus par le Grand Conseil.

Philippe Bastide
Responsable du Bulletin du Grand Conseil



chiffres clés 2014-15

- 40 séances** du Grand Conseil par année
- 180 heures** de débats à retranscrire par année
- 20 tomes du Bulletin publiés** dont 10 de la législature 2007-2012 et 10 autres de la législature en cours
- en moyenne 45 députés** interviennent par séance
- 15'000 pages** validées pour impression
- en moyenne 200 consultations** mensuelles du Bulletin sur le site Internet

défi de publication

Le Bulletin du Grand Conseil 2.0

Après cinq années d'interruption due à des problèmes techniques liés à « Feuille de style » (FST) et « Publishware », l'année parlementaire 2013-2014 a vu le BGC paraître à nouveau sous forme papier. Le BGC n'étant imprimé qu'à une trentaine d'exemplaires — pour les dépôts légaux et les services de l'État qui en font la demande — il a très vite été question de mettre à disposition des personnes intéressées une version électronique du Bulletin — jusqu'alors seuls les débats en plénum étaient disponibles en ligne. Depuis la rentrée parlementaire 2014-2015, les débats du Grand Conseil, mais aussi les objets parlementaires et les rapports de commission, sont disponibles sur la **nouvelle page Internet du BGC**, en moyenne quinze jours après la séance plénière. Tous les deux mois, un « Tome législatif » regroupant huit séances du Grand Conseil et un « Tome exécutif » compilant les objets traités par le Conseil d'Etat pendant ces huit séances sont également accessibles sur le site du BGC.

Législature précédente

Outre la nouvelle page Internet du BGC, l'équipe rédactionnelle a consacré une grande partie de son temps à la publication, interrompue pour les raisons mentionnées ci-dessus, des Bulletins de la législature précédente (2007-2012). En mars 2015, le Bureau du Grand Conseil a prolongé de quatorze mois l'engagement d'une personne auxiliaire attachée à cette mission. Au moment d'écrire ces lignes, les Bulletins des années parlementaires 2007-2008 et 2008-2009 ont déjà été publiés ou sont sous presse (11 tomes sur 25). Les autres suivront avec un rythme de parution d'un volume par mois.

- 4 GRAND CONSEIL
SALLE DE CONFÉRENCES
PRÉFÉRENCIÉE
- 3 GRAND CONSEIL
SÉCRÉTARIAT
DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES
- 2 GRAND CONSEIL
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU SÉCRÉTARIAT PARLEMENTAIRE
RÉCEPTION ET ORIENTATION
- 1 GRAND CONSEIL
SÉCRÉTARIAT DU BUREAU
DU GRAND CONSEIL



Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6 – 1014 Lausanne
Novembre 2015